

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°769 - ÉDITION DU 15 MAI 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - Section Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- Organisation des Coupes
- FMI
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 11 MAI 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - R. Dati - JF. Budet - J. Letellier - C. Macina

Assistent :

Excusés : M. Bailliez - J. Garcia Dantas - E. Kont

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCAATION

DOSSIER SAINT-PRIX

Objet : Match 53522190 du 10/05/2026 U18 D1 ST PRIX ES 21 / ST BRICE FC 22.

Demande d'évocation formulée par le club de **ST PRIX ES** en date du **10/05/2026**, au motif que le joueur **Khaled A. licence 9604550812** du club de **ST BRICE FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Khaled A. licence 9604550812** est suspendu en date d'effet du **20/04/26**.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ST BRICE FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue le 18/05/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ST PRIX ES : DEBIT 43,50€

DOSSIER CERGY PONTOISE FC

Objet : Match 54556199 du 03/05/2026 Séniors D4 AUVERS ENNERY FC 2 / CERGY PONTOISE FC 3.

Demande d'évocation formulée par le club de **CERGY PONTOISE** en date du **11/05/2026**, au motif que les joueurs du club de **AUVERS ENNERY FC** :

- **Nicolas R. licence 2547076327**
- **Yacine H. licence 254328043**
- **Fabio C. licence 2546005153**

ont participé au dernier match de l'équipe supérieure le 19/04/2026.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable sur le fond, le motif invoqué n'étant pas un motif à demande d'évocation.

Article 30ter du DVOF « *Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :*

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;*
- *d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »*

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

CERGY PONTOISE FC : DEBIT 43,50€





RÉSERVES

DOSSIER AFC ERMONT

Objet : Match 54792532 du 10/05/2026 U18 D3 Gr A ARGENTEUIL RC 23 / ERMONT AFC 21.

Réserve formulée par le club de ERMONT AFC, confirmée le **11/05/2026**, au motif que plus de trois joueurs alignés par l'équipe d'**ARGENTEUIL RC 23** ont participé à la rencontre citée en objet alors qu'ils sont susceptibles d'avoir disputés plus de 10 matches avec les équipes supérieures alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat et que le règlement n'en autorise que trois.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, aucun des joueurs ayant participé à la rencontre désignée en objet n'ont effectué plus de 10 matches avec les équipes supérieures.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AFC : DEBIT 43,50€

DOSSIER BOUFFEMONT ACF

Objet : Match 53524996 du 03/05/2026 Anciens D2 Gr A MENUCOURT AS 32/ BOUFFEMONT ACF 31

Réclamation rédigée sur l'Annexe FMI par le club de **BOUFFEMONT ACF** et confirmée le 11/05/2026 au motif que les joueurs indiqués sur la feuille de match ont participé à la rencontre citée en objet alors qu'ils ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve irrecevable au motif qu'elle est confirmée hors délais.

La Commission rappelle que pour qu'une réserve ou une réclamation puisse être traitée, elle doit être impérativement confirmée via la messagerie officielle du club dans les 48h suivant la rencontre.

Confirmation des réserves 30.12

« - Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club, ou par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District du Val-d'Oise de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match. »

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

BOUFFEMONT ACF : DEBIT 43,50€





RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine séance : lundi 18/05/2026 à 14h.*





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 12 MAI 2026

Présents : M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**





Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un évènement exceptionnel. Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

Art. 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

COURRIERS CLUBS

COURDIMANCHE AS

Courrier du 11 mai 2026

Critérium +45 ans Poule C

Match n° 54136090

ENT COURDIMANCHE 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5 du 17/05/2026

Nouvelle date : 13/05/2026

Nouvel horaire : 20 heures

BOUFFEMONT ACF

U14 D5 Poule A

Courrier du 11 mai 2026

Match n° 54425984

BEZONS USO 33 / BOUFFEMONT ACF 21 du 28/02/2026

Ce match n'ayant aucune incidence sur le classement, il ne sera pas reprogrammé et par conséquent il est neutralisé.

CERGY PONTOISE

U16 D3 Poule A

Match n° 535229434

CERGY PONTOISE FC / MONTMORENCY FC du 08/02/2026

Ce match n'ayant aucune incidence sur le classement, il ne sera pas reprogrammé et par conséquent il est neutralisé.



**ARGENTEUIL RC**

Courrier du 12 mai 2026

U15 D1

Match n° 53518706

RC ARGENTEUIL / FC St BRICE du 16/05/2026

Nouvelle date : 14/05/2026

Nouvel horaire : 14 heures

Installation : stade du Coudray

Motif : terrain indisponible

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

REMERCIEMENTS ARBITRES

M. CHIMOT Freddy

CONFIRMATION DE RESULTATS**SENIORS D2 Poule B**

Match n° 53526578

SARCELLES AAS 3 / GONESSE RC 2 du 12/04/2026

SARCELLES AAS 3 5 buts 3 pts

GONESSE RC 2 3 buts 0 pt

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS**SENIORS D3 Poule A**

Match n° 53567258

Villiers le bel FC / Viarmes Asnières OL du 10/05/2026

U14 D4 Poule C

Match n° 54425984

Bruyeres Bernes USM / ESSG 28/02/2026

U18 D3 Poule C

Match n° 54792621

Goussainville FC / Beauchamp AS 10/05/2026

U16 D2 Poule A

Match n° 53522988

Marcouville City cp / Groslay FC 10/05/2026

U16 D4

Match n° 54849468

Auvers Ennery FC / Menucourt AS 10/05/2026

U14 D3 Poule B

Match n° 53521054

Vauréal FCM / Menucourt AS 09/05/2026





U14 D4 Poule A

Match n° 53521233

St Brice FC /Thillay Vaud Herland 09/05/2026

1er FORFAIT AVEC AMENDE

MONTIGNY FC 95

U16 D3

Match n° 53523118

VEXIN AS 21 / MONTIGNY FC 95 21 du 10/05/2026

VEXIN AS 21 5 buts 3 pts

MONTIGNY FC 95 21 0 but -1 pt

Amende MONTIGNY FC 95 21 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

ARGENTEUIL RC

U16 D2

Match n° 53558171

MONTMAGNY FC 1 / RC ARGENTEUIL 3 DU 10/05/2026

MONTMAGNY FC 1 5 buts 3 pts

RC ARGENTEUIL 0 but -1 pts

Amende RC ARGENTEUIL 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

MERY MERIEL FC

Critérium +55 ans Poule A

Match n° 54137941

MERY MERIEL FC 40 / EZANVILLE ECOUEN US 40 du 10/05/2026

MERY MERIEL FC 40 0 but -1 pt

EZANVILLE ECOUEN US 40 5 buts 3pts

Amende MERY MERIEL FC 30€

PIERRELAYE FC

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54788350

DOMONT FC 2 / PIERRELAYE FC 3 du 10/05/2026

DOMONT FC 2 5 buts 3 pts

PIERRELAYE FC 3 0 but -1pt

Amende PIERRELAYE FC 3 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

AUVERS ENNERY FC

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567522

AUVERS ENNERY FC 1 / DOMONT FC 1 du 10/05/2026

DOMONT FC 2 5 buts 3 pts

AUVERS ENNERY FC 1 0 but -1pt

Amende AUVERS ENNERY FC 1 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

GOUSSAINVILLE FC

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526596

VAUREAL FCM 2 / GOUSSAINVILLE FC 2 du 10/05/2026

VAUREAL FCM 2 5 buts 3 pts

GOUSSAINVILLE FC 2 0 but -1pt

Amende GOUSSAINVILLE FC 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)



**BRUYERES BERNES**

U16 D3 Poule B

Match n° 53523122

FRANCONVILLE FC 22 / BRUYERES BERNES USM 21 du 10/05/2026

FRANCONVILLE FC 22 3 pts 5 buts**BRUYERES BERNES USM 21** 0 but -1pt**Amende BRUYERES BERNES** 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)**CORMEILLAIS ACS**

U18 D1

Match n° 53522188

GOUSSAINVILLE FC 21 / CORMEILLAIS ACS 21 du 10/05/2026

GOUSSAINVILLE FC 21 3pts 5buts**CORMEILLAIS ACS 21** 0 but -1pt**Amende CORMEILLAIS** 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)**ECOUEEN FC**

U14 D5 Poule C

Match n° 53715615

GONESSE RC 23 / ECOUEEN FC 24 du 09/05/2026

GONESSE RC 23 3pts 5buts**ECOUEEN FC 24** 0 but -1pt**Amende ECOUEEN FC** 30€**BEAUCHAMP AS**

ANCIENS D4

Match n° 50609754

GARGES FCM 31 / BEAUCHAMP AS 33 du 10/05/2026

GARGES FCM 31 5 buts 3 pts**BEAUCHAMP AS 32** 0 but -1 pt**Amende BEAUCHAMP AS 32** 30€**2ème FORFAIT AVEC AMENDE****ARNOUVILLE FAS**

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557665

EZANVILLE ECOUEEN US 2 / ARNOUVILLE FAS 2 du 10/05/2026

EZANVILLE ECOUEEN US 2 5 buts 3 pts**ARNOUVILLE FAS 2** 0 but -1 pt**Amende ARNOUVILLE FAS** 35€**COSMO TAVERNY**

U14 D4 Poule B

Match n° 53572201

GOUSSAINVILLE FC 23 / COSMO TAVERNY 22 du 09/05/2026

GOUSSAINVILLE FC 23 5 buts 3 pts**COSMO TAVERNY 22** 0 but -1 pt**Amende COSMO TAVERNY** 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**ESSG**

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672911

ESSG 31 / VIARMES ASNIERES OL 31 du 10/04/2026

ESSG 31 0 but -1pt

VIARMES ASNIERES OL 31 3 pts 5 buts

Amende ESSG 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

VALLEE DU SAUSSER ES

ANCIEN D4

Match n° 54609789

FOSSES FU 2 / VALLEE DU SAUSSER ES 2 du 17/05/2026

FOSSES FU 2 5 buts 3 pts

VALLEE DU SAUSSER ES 2 0 but -1 pts

Amende VALLEE DU SAUSSER ES 2 35€

GARGES FCM

U16 D3 poule C

Match n° 53558483

GARGES FCM 2 / FOSSES FU 2 du 10/05/2026

FOSSES FU 2 5 buts 3 pts

GARGES FCM 0 but -1 pts

GARGES FCM 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

3ème FORFAIT AVEC AMENDE**MERY MERIEL FC**

U16 D3 Poule A

Match n° 53522985

SARCELLES AAS 25 / MERY MERIEL FC 22 du 10/05/2026

SARCELLES AAS 25 3 pts 5 buts

MERY MERIEL FC 22 0 but -1pt

Amende MERY MERIEL 45€ * 3= 135€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

FORFAIT GENERAL**MERY MERIEL FC**

U16 D3 Poule A





RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement sportif :

Sanction pour les clubs en infraction :

-Perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat programmées jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional et / ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction sportive est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

SENIORS D3 Poule C

Match n° 53526993

MONTMORENCY FC / MERY MERIEL FC 2 du 10/05/2026

MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557667

MONTMAGNY FC 2 / MONTMORENCY FC 2 du 10/05/2026

MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité

ANCIENS D3 poule C

Match n° 54224492

MONTMORENCY FC 31 / CERGY PONTOISE FC 32 du 10/05/2026

MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité

SENIORS D3 Poule C

Match n° 53526997

CHAMPAGNE 95 SFC 2 / ERAGNY FC du 08/05/2026

ERAGNY FC : 1 point de pénalité

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556218

ERAGNY FC 2 / ES HERBLAY 3 du 10/05/2026

ERAGNY FC : 1 point de pénalité

ANCIENS D1

Match n° 53524694

ERMONT AS 31 / ERAGNY FC 32 du 10/05/2026

ERAGNY FC 32 : 1 point de pénalité

CDM 1

Match n° 54135117

ERAGNY FC 5 / MENU COURT AS 6 du 10/05/2026

ERAGNY FC 5 : 1 point de pénalité

+ DE 45 ANS

Match n° 54224323

ERAGNY FC 35 / CHAMPAGNES 95 SFC 35 10/05/2026

ERAGNY FC 35 : 1 point de pénalité





SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567255

CHAUMONTEL LUZARCHES / BOUFFEMONT ACF du 10/05/2026

BOUFFEMONT ACF : 1 point de pénalité

ANCIENS D2 poule A

Match n° 53525007

BOUFFEMONT ACF 31 / MONTMAGNY FC 32 du 10/05/2026

BOUFFEMONT ACF : 1 point de pénalité

SENIORS D3 Poule C

Match n° 53526992

CORMEILLAIS ACS 2 / MONTMAGNY FC du 10/05/2026

CORMEILLAIS ACS : 1 point de pénalité

+ DE 45 ANS

Match n° 54679479

MONTSOULT BAILLET US 35 / CORMEILLAIS ACS 35 10/05/2026

CORMEILLAIS ACS : 1 point de pénalité

SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526466

BEZONS U.SEC. OM 2 / CORMEILLAIS ACS du 10/05/2026

CORMEILLAIS ACS : 1 point de pénalité

SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526464

ERMONT AS 2 / ARGENTEUIL FC 2 du 10/05/2026

ARGENTEUIL FC : 1 point de pénalité

ANCIENS D2 poule A

Match n° 53525010

AUVERS ENNERY 31 / ARGENTEUIL FC 31 du 10/05/2026

ARGENTEUIL FC : 1 point de pénalité

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 12 mai 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

Plays-off seniors F à 8, demie finale du 22/05/2026 à 20h30

Match 1 : CHAMPAGNE SFC 95 1 reçoit BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Match 2 : BEAUCHAMP AS 1 reçoit : Ent VAFF-GROSLAY 2

Vainqueur match 1 et match 2 s'affronte en finale le samedi 06 juin 2026

Perdant match 1 et match 2 s'affrontent pour les troisièmes et quatrièmes places (sans arbitre officiel) le 29 mai 2026

Matchs de classement du 22/05/2026, sans arbitre officiel

Match 3 : AUVERS-ENNERY FC 1 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS

Match 4 : GAFEPB 1 reçoit FOSSES FU 1

Exclu : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1





du 29/05/2026 à 20h30

Match 1 : perdant match1 reçoit perdant match2

Match 2 : gagnant match3 reçoit gagnant match4

Match 3 : perdant match 3 reçoit perdant match 4

Classé 9ième : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS

COURRIERS DES CLUBS

RAS

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

16/05/26

Adamois OL 1

U18F poule A

Mail du 11/05/26

Journée 2, Match 55389249 du 04/04/2026 reçoit FOSSES FU 1

Match reporté le 16/05/26 à 16h00

Proposition commission féminine

23/05/26

ST PRIX ES 1

U18F poule A

Mail du 11/05/26

Journée 2, Match 55389244 du 14/03/2026 se déplace à ADAMOIS OL 1

Match reporté le 23/05/26 à 16h00

Motif : manque d'effectif

Accord des clubs

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 11 MAI 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) –
M Le Nagard – M Lomba – M Rabia – M Sénégal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Joseph

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : secretariat@district-foot95.fff.fr

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.

PLATEAUX FIN DE SAISON

La commission vous rappelle que, conformément au calendrier annuel, le dernier plateau U6/U7 aura lieu le Samedi 23 Mai 2026. Les centres sont visibles dès maintenant sur le site du DVOF.

Aussi la commission demande aux clubs désignés d'envoyer rapidement un mail au secrétariat du DVOF en cas d'impossibilité de recevoir un centre à cette date ainsi que les clubs dont les équipes seraient absentes ce week-end.

Pour rappel également le dernier plateau U8 se tiendra le Samedi 30 Mai de même que pour les U9 en format à 8. La commission demande également aux clubs qui ne peuvent recevoir un centre U8 ou U9 (à 8) de le signaler rapidement par mail ainsi qu'en cas d'absence de leurs équipes.





CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 30 Mai 2026

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale des Challenges U10 & U11 sont conviés à assister à la **réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le Lundi 18 Mai 2026 à 19h30**

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

Challenge U10 - Résultat du 3^{ème} Tour du Samedi 11 Avril 2026

Centre n° 1	VILLIERS FC 1
Centre n° 2	MARLY ES 1
Centre n° 3	SARCELLES AAS 1
Centre n° 4	ERAGNY FC 1
Centre n° 5	ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 6	ARGENTEUIL FC 1
Centre n° 7	ERMONT AMS 3
Centre n° 8	MERY MERIEL FC 1

Challenge U11 - Résultat du 3^{ème} Tour du Samedi 11 Avril 2026

Centre n° 1	ERMONT AMS 3
Centre n° 2	PERSAN US 1
Centre n° 3	MONTIGNY FC 1
Centre n° 4	ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 5	VILLIERS FC 1
Centre n° 6	ST BRICE FC 1
Centre n° 7	ST OUEN AS 1
Centre n° 8	SARCELLES AAS 1





COUPE DU COMITE U12

Finale Départementale du Vendredi 8 Mai 2026

Vendredi 8 Mai se déroulait la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12. Quatre équipes issues des qualifications étaient présentes sur les installations du club de SARCELLES AAS – Complexe Nelson Mandela. La commission tient à féliciter tous les joueurs pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation remercie :

- La Municipalité de la ville de SARCELLES pour le prêt de leurs installations
- Le club de SARCELLES AAS pour la disponibilité de ses dirigeant(e) s
- Les membres de la Commission Foot Animation
- Éric-Luc ODRY, Slimane ABOUD, Abdel BOUSTANI membres de la Commission Technique
- Yves ALLARD (CTDAP)
- Pascal-Yves SOUDER, Willy SAINLO & Rayane ACHAB membres de la CDA
- Arbitres Foot Animation : Thibaut & Noah

CLASSEMENT FINAL

1/2 FINALE

Equipes	Jonglerie	Score Match
SARCELLES AAS 1	1194	2
CERGY PONTOISE FC 1	1168	0
ST BRICE FC 1	1130	4
ERAGNY FC 1	724	2

MATCH DE CLASSEMENT

	Place	Score Match
ERAGNY FC 1	4ème	3
CERGY PONTOISE FC 1	3ème	3

FINALE

	Jonglerie	Score Match
ST BRICE FC 1	2ème	0
SARCELLES AAS 1	1er	2





CRITERIUM U13 – 3^{ème} Phase

Ci-dessous la liste des rencontres prévues pour les 23 & 30 Mai 2026.

	Match du 23/05	Match du 30/05
Série 1	BELLOY ST MARTIN ASC / CHAMPAGNE SFC	CHAUMONTEL LUZ. AS / BELLOY ST MARTIN ASC
	BRUYERES BERNES USM / MERY MERIEL FC	CHAMPAGNE ASF / BRUYERES BERNES USM
	CHAUMONTEL LUZ. AS / SURVILLIERS AVENIR	SURVILLIERS AVENIR / ROISSY US
	CORMEILLAIS ACS / MONTMAGNY FC	PIERRELAYE FC / CORMEILLAIS ACS
	COURDIMANCHE AS / MENU COURT AS	ST OUEN AS / COURDIMANCHE AS
	DEUIL ENGHIEU FC / SOISY AM FC	GONESSE RC / DEUIL ENGHIEU FC
	EAUBONNE CSM / ERMONT AMS	GAFEPB / EAUBONNE CSM
	ERAGNY FC / ST OUEN AS	MENU COURT AS / ERAGNY FC
	EZANVILLE US / GOUSSAINVILLE FC	GROSLAY FC / EZANVILLE US
	MAGNY FC / VALLEE DU SAUSSERON	VEXIN AS / MAGNY FC
	ROISSY US / GONESSE RC	PARMAIN AC / VEMARS ST WITZ FC
	MONTSOULT BAILLET US / PARMAIN AC	MERY MERIEL FC/ MONTSOULT BAILLET US
	VIARMES ASNIERES OL / VEMARS ST WITZ FC	VIARMES ASNIERES OL / ST PRIX ES
	ST PRIX ES / GROSLAY FC	VALLEE DU SAUSSERON / MARCOUVILLE CITY CPA
	MARVOUVILLE CITY CPA / VEXIN AS	MONTMAGNY FC / SOISY AM FC
	GAFEPB / PIERRELAYE FC	GOUSSAINVILLE FC / ERMONT AMS
Série 2	ADAMOIS OL / COSMO TAVERNY	ERMONT ACF / AUVERS ENNERY FC
	ARGENTEUIL FC / BEZONS USO	COSMO TAVERNY / ARGENTEUIL FC
	ARGENTEUIL RC / ENTENTE SSG	BEAUCHAMP AS / BEZONS USO
	CERGY PONTOISE FC / FRANCONVILLE FC	ENTENTE SSG / FRANCONVILLE FC
	BEAUCHAMP AS / AUVERS ENNERY FC	ARGENTEUIL RC / OSNY FC
	OSNY FC / HERBLAY ES	HERBLAY ES / JOUY FC
	JOUY FC / MONTIGNY FC	VAUREAL FCM / MONTIGNY FC
	ST LEU FC / VAUREAL FCM	SARCELLES AAS / ST LEU FC
	ST BRICE FC / SARCELLES AAS	GARGES FCM / PUISEUX LOUVRES FC
	PUISEUX LOUVRES FC / ENT BEAUMONT MOURS	ENT BEAUMONT MOURS / VILLIERS FC
	GARGES FCM / MONTMORENCY FC	ST BRICE FC / MONTMORENCY FC
	VILLIERS FC / ERMONT ACF	ADAMOIS OL / CERGY PONTOISE FC





JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera le Samedi 13 Juin matin et après-midi sur les installations du club de GONESSE RC

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		1
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		4
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	6	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	2	
EAUBONNE CSM		4
ECOUEN FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	4	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSSÉS UF	4	





CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	10	
FRETTOISE ES		
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC		4
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	3	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC		4
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		2
OSNY FC	5	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	4	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	3	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC		6
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST OUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		5
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXIN AS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	
TOTAL	136	120





2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

U6/U7 du 21/03//2026

FRETTOISE ES : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26

MERY MERIEL FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26

U9 du 28/03//2026

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à VAUREAL FCM le 28/03/26

U6/U7 du 11/04//2026

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à BRUYERES BERNES USM le 11/04/26

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à CERGY PONTOISE FC le 11/04/26

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à DOMONT FC le 11/04/26

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à PIERRELAYE FC le 11/04/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre





- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

AMENDES

VEMARS ST WITZ FC : Non réception de la feuille de match n° 55395553 – critérium U13 série 1 poule E du 18/04/26 vs GARGES FCM malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

MENUCOURT AS : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 55397334 - critérium U12 série 1 Poule B le 09/05/26 à GONESSE RC 22
Amende : 25€

EVENEMENTS FIN DE SAISON

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026 sur les installations du club de
CERGY PONTOISE FC

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations
du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 18 MAI 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 12 mai 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)– FUTSAL AJED
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F–five(annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FUTSAL St Prix
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – DVOF à St Prix
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire) – FIVE Beauchamps
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F–DVOF à St Prix
RASSEMBLEMENT 5 :	14 mars 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F – TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) – à FRANCONVILLE
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F à ENT BEAUMONT MOURS





FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026 à la plage de l'Adam (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 : 23 mai 2026 – U6F-U7F, la plage de l'Adam

INFORMATIONS

Dates du foot à 5

30/05/26 **Annulation du plateau foot à 5**

COURRIERS DES CLUBS

RAS

FESTIVAL U9F

Prochaines rencontres Beach soccer le 23 mai 2026 à l'Isle Adam à partir de 9h30

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

16/05/26

FRANCONVILLE FC 1

U11F poule A

Footclub du 16/01/26

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1

Nouvelle date : **16/05/26**

Motif : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission

20/05/26

ADAMOIS OL 1

U13F poule B

Mail du :

Journée 4, Match 55383580 du 21/03/26 reporté le 20/05/26 reçoit ST PRIX ES1

Nouvelle date : **20/05/26 à 16h00**

Motif :

Accord

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE





FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

CHALLENGE U11F , Résultats 2^{ème} TOUR

CENTRE 1 :

- | | |
|--------------------|----------|
| 1) ENT SSG-SOISY 1 | Qualifié |
| 2) SARCELLES AAS 1 | Qualifié |

CENTRE 2 :

- | | |
|------------------------|----------|
| 1) CERGY-PONTOISE FC 1 | Qualifié |
| 2) AJED 1 | Qualifié |

CENTRE 3 :

- | | |
|-------------------------|----------|
| 1) FRANCONVILLE FC 1 | Qualifié |
| 2) ENT MERY-MERIEL FC 1 | Qualifié |

CENTRE 4 :

- | | |
|--------------------------|----------|
| 1) ERMONT AMS 1 - | Qualifié |
| 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1 | Qualifié |





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

REUNION DU 12 MAI 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz - Mrs. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absente excusée : Mme I. Cyprien

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ





La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





MODIFICATION FINALE COUPE DU VAL-D'OISE – CREDIT MUTUEL – U18F

La rencontre comptant pour la Finale de la Coupe du Val-d'Oise – Crédit Mutuel – Catégorie U18 Féminine, initialement prévue le 06/06/2026, se déroulera en définitive le **20/05/2026 à 20h.** sur les installations du club de ERAGNY FC, Parc des Sports Louis Larue, 2 Chemin des Tilleuls à ERAGNY SUR OISE.

Elle opposera l'ENTENTE ESSG/FCSAM 1 à SARCELLES AAS 1

Protocole de la rencontre :

Les équipes doivent se présenter 1h15 avant le début de la rencontre

- Échauffement à partir de 19h15 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 19h45 ;
- Présentation des équipes à 19h55 ;
- **Début de la rencontre 20h00 ;**
- Reprise de la 2eme période 21h00 ;
- Fin de la rencontre 21h45 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
- Remise des récompenses.





FINALES DES COUPES DU COMITE

DIMANCHE 31 MAI 2026

PROTOCOLE DES RENCONTRES

Les équipes doivent se présenter 1h15 avant le début de la rencontre

TERRAIN MICHEL HIDALGO (Pelouse Naturelle)

✓ **Finale U16 - 2x45 : ES HERBLAY 22 / CERGY PONTOISE FC 22**

- Échauffement à partir de 12h15 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 12h45 ;
- Présentation des équipes à 12h55 ;
- **Début de la rencontre 13h00 ;**
- Reprise de la 2eme période 14h00 ;
- Fin de la rencontre 14h45 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
- Remise des récompenses.

✓ **Finale SENIORS - 2x45 : ERMONT AS 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 3**

- Échauffement à partir de 14h45 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 15h15 ;
- Présentation des équipes à 15h25 ;
- **Début de la rencontre 15h30 ;**
- Reprise de la 2eme période 16h30 ;
- Fin de la rencontre 17h15 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de deux fois 15 minutes ;
- En cas d'égalité à la fin des prolongations, séance de tirs aux buts ;
- Remise des récompenses





TERRAIN ALBERT TALAR (Synthétique)

✓ **Finale ANCIENS - 2x45 : GROSLAY FC 32 / ERAGNY FC 32**

- Échauffement à partir de 9h15 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 9h45 ;
- Présentation des équipes à 9h55 ;
- Début de la rencontre 10h00 ;
- Reprise de la 2eme période 11h00 ;
- Fin de la rencontre 11h45 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
- Remise des récompenses.

✓ **Finale U14 - 2x40 : OSNY FC 22 / ST BRICE FC 22**

- Échauffement à partir de 13h15 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 13h45 ;
- Présentation des équipes à 13h55 ;
- Début de la rencontre 14h00 ;
- Reprise de la 2eme période 14h55 ;
- Fin de la rencontre 15h40 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
- Remise des récompenses.





FINALES DES COUPES DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL PROTOCOLE DES RENCONTRES

Les équipes doivent se présenter 1h15 avant le début de la rencontre

SAMEDI 6 JUIN 2026

TERRAIN ALBERT SCHWEITZER 1 (Synthétique)

✓ **Finale U14 - Challenge LEFEBVRE - 2x40 : ARGENTEUIL RC 21 / SARCELLES AAS 21**

- Échauffement à partir de 14h15 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 14h45 ;
- Présentation des équipes à 14h55 ;
- **Début de la rencontre 15h00 ;**
- Reprise de la 2eme période 15h55 ;
- Fin de la rencontre 16h35 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
- Remise des récompenses.

✓ **Finale SENIORS FEMININES - 2x45 : SARCELLES AAS 2 / COSMO TAVERNY 1**

- Échauffement à partir de 16h15 avec les chasubles ;
- Retour aux vestiaires 16h45 ;
- Présentation des équipes à 16h55 ;
- **Début de la rencontre 17h00 ;**
- Reprise de la 2eme période 18h00 ;
- Fin de la rencontre 18h45 ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
- Remise des récompenses.



**TERRAIN ALBERT SCHWEITZER 2 (Synthétique)**

- ✓ **Finale Play Off CRITERIUM SENIORS FEMININES (Largeur foot à 8) - 2x40 : CHAMPAGNE SFC 95 1 / ENT. VAFF GROSLAY 2 ou BEAUCHAMP AS 1**
 - Échauffement à partir de 12h15 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 12h45 ;
 - Présentation des équipes à 12h55 ;
 - **Début de la rencontre 13h00 ;**
 - Reprise de la 2eme période 13h55 ;
 - Fin de la rencontre 14h35 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses

- ✓ **Finale U15 FEMININES - Challenge DUPUIS - 2x35 : MONTMORENCY FC / SARCELLES AAS**
 - Échauffement à partir de 12h45 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 13h15 ;
 - Présentation des équipes à 13h25 ;
 - **Début de la rencontre 13h30 ;**
 - Reprise de la 2eme période 14h20 ;
 - Fin de la rencontre 15h05 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.

- ✓ **Finale U15 - 2x40 : SARCELLES AAS 1 / ARGENTEUIL RC 1**
 - Échauffement à partir de 15h15 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 15h45 ;
 - Présentation des équipes à 15h55 ;
 - **Début de la rencontre 16h00 ;**
 - Reprise de la 2eme période 16h55 ;
 - Fin de la rencontre 17h35 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.



**DIMANCHE 7 JUIN 2026**TERRAIN ALBERT SCHWEITZER 1 (Synthétique)

- ✓ **Finale +45 ANS - 2x45 : SOISY ANDILLY MARGENC. 35 / ST PRIX ES 35**
 - Échauffement à partir de 8h15 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 8h45 ;
 - Présentation des équipes à 8h55 ;
 - **Début de la rencontre 9h00 ;**
 - Reprise de la 2eme période 10h00 ;
 - Fin de la rencontre 10h45 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
Remise des récompenses

- ✓ **Finale +55 ANS (Largeur foot à 8) - 2x35 : ECOUEN FC 40 / OSNY FC 40**
 - Échauffement à partir de 10h30 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 11h00 ;
 - Présentation des équipes à 11h10 ;
 - **Début de la rencontre 11h15 ;**
 - Reprise de la 2eme période 12h05 ;
 - Fin de la rencontre 12h40 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.

- ✓ **Finale U16 - 2x45 : CERGY PONTOISE FC 21 / ARGENTEUIL RC 21**
 - Échauffement à partir de 12h15 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 12h45 ;
 - Présentation des équipes à 12h55 ;
 - **Début de la rencontre 13h00 ;**
 - Reprise de la 2eme période 14h00 ;
 - Fin de la rencontre 14h45 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
Remise des récompenses

- ✓ **Finale SENIORS - Challenge COUDELIER - 2x45 : CERGY PONTOISE FC 1 / GARGES LES GONESSE FCM 1**
 - Échauffement à partir de 15h15 avec les chasubles (obligatoire) ;
 - Retour aux vestiaires 15h45 ;
 - Présentation des équipes à 15h55 avec chasubles ;
 - **Début de la rencontre 16h00 ;**
 - Reprise de la 2eme période 17h00 ;
 - Fin de la rencontre 17h45 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de deux fois 15 minutes ;
 - En cas d'égalité à la fin des prolongations, séance de tirs aux buts
 - Remise des récompenses



**TERRAIN ALBERT SCHWEITZER 2 (Synthétique)**

- ✓ **Finale ANCIENS - 2x45 : GOUSSAINVILLE FC 31 / ECOUEN FC 31**
 - Échauffement à partir de 8h45 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 9h15 ;
 - Présentation des équipes à 9h25 ;
 - **Début de la rencontre 9h30 ;**
 - Reprise de la 2eme période 10h30 ;
 - Fin de la rencontre 11h15 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.

- ✓ **Finale CDM - 2x45 : THILLAY VAUD. 5 / ADAMOIS OL 5**
 - Échauffement à partir de 11h15 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 11h45 ;
 - Présentation des équipes à 11h55 ;
 - **Début de la rencontre 12h00 ;**
 - Reprise de la 2eme période 13h00 ;
 - Fin de la rencontre 13h45 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de deux fois 15 minutes ;
 - En cas d'égalité à la fin des prolongations, séance de tirs aux buts
 - Remise des récompenses

- ✓ **Finale U18 - 2x45 : SARCELLES AAS 21 / CERGY PONTOISE FC 21**
 - Échauffement à partir de 13h45 avec les chasubles ;
 - Retour aux vestiaires 14h15 ;
 - Présentation des équipes à 14h25 ;
 - **Début de la rencontre 14h30 ;**
 - Reprise de la 2eme période 15h30 ;
 - Fin de la rencontre 16h15 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts
 - Remise des récompenses

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : 12/05/2026 14h30.





STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 11 MAI 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U15 D1 / Unique / Unique
Journée du 09 MAI 2026

St Brice F.C. 1	Argenteuil Fc 1	St Brice F.C. 1 responsable
-----------------	-----------------	------------------------------------

St Brice F.C. 1: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U14 D3 / Unique / Poule B
Journée du 09 MAI 2026

Vaureal F. C. M. 22	Menucourt As 21	Vaureal F. C. M. 22 responsable
---------------------	-----------------	--

Vaureal F. C. M. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D3 / Unique / Poule C
Journée du 09 MAI 2026

Montmorency Fc 21	Adamois Ol. 21	Montmorency Fc 21 responsable
-------------------	----------------	--------------------------------------

Montmorency Fc 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule A
Journée du 09 MAI 2026

St Brice F.C. 24	Thillay Vaud'Herland 21	St Brice F.C. 24 responsable
------------------	-------------------------	-------------------------------------

St Brice F.C. 24: **AVERTISSEMENT LE 08/11/2025**
AMENDE LE 24/01/2026
1 MATCH PERDU LE 14/02/2026
2 MATCH PERDU LE 09/05/2026

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule A
Journée du 10 MAI 2026

Marcouville City Cp 21	Groslay F.C. 21	Marcouville City Cp 21 responsable
------------------------	-----------------	---

Marcouville City Cp 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D2 / Unique / Poule B
Journée du 10 MAI 2026

Montmagny Fc 21	Rc Argenteuil 23	Montmagny Fc 21 responsable
-----------------	------------------	------------------------------------

Montmagny Fc 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U16 D3 / Unique / Poule C
Journée du 10 MAI 2026

Garges Fcm 22	Fosses F. U. 21	Garges Fcm 22 responsable
---------------	-----------------	----------------------------------

Garges Fcm 22: **AVERTISSEMENT LE 22/11/2025**
AMENDE LE 08/02/2026
1 MATCH PERDU LE 19/04/2026
2 MATCH PERDU LE 09/05/2026

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 3 / Unique / Poule A
Journée du 10 MAI 2026

F.C. Villiers Le Bel 3	Viarmes Asnieres Ol. 1	F.C. Villiers Le Bel 3 responsable
------------------------	------------------------	---

F.C. Villiers Le Bel 3: **AMENDE**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D3 / Unique / Poule A
Journée du 10 MAI 2026

Gafepb 31	St Prix Es 32	Gafepb 31 responsable
-----------	---------------	------------------------------

Gafepb 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule A
Journée du 10 MAI 2026

Domont F.C. 2	Pierrelaye Fc 3	Domont F.C. 2 responsable
---------------	-----------------	----------------------------------

Domont F.C. 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D3 / Unique / Poule C
Journée du 10 MAI 2026

Goussainville Fc 22	Beauchamp A.S. 22	Goussainville Fc 22 responsable
---------------------	-------------------	--

Goussainville Fc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U16 D4 / Unique / Poule Unique
Journée du 10 MAI 2026

Auvers-Ennery Fc 21	Menucourt As 22	Auvers-Ennery Fc 21 responsable
---------------------	-----------------	--

Auvers-Ennery Fc 21: **MATCH PERDU**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU 11 MAI 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Crier

Assiste : M Renault (Cda)

Excusé : M Duclos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Sportifs de Garges : Mail du 11-05-26 (Footclubs)

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Jean Jaurès pour réfection de toiture (attestation mairie jointe)

Pris note de la modification d'horaire et de gymnase pour la rencontre du **16-05-26** contre Montmagny Asfs.

Accord de la commission.

Montigny Lvdb : Mail du 11-05-26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre Senior D1 du 12-05 contre Bezons Sc.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement sportif :

Sanction pour les clubs en infraction :

-Perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat programmées jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional et / ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction sportive est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

FUTSAL D1

Match n° 53534611

BEZONS SC 1 / MONTIGNY LVDB 1 du 12/05/2026

MONTIGNY LVDB : 1 point de pénalité

BEZONS SC : 1 point de pénalité

FUTSAL D1

Match n° 53534604

MONTMAGNY FOOT SALLE 1 / COMBO FUTSAL 2 du 04/05/2026

COMBO FUTSAL 2 : 1 point de pénalité

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 53534602 : Montmorency Futsal 1 / Montigny Lvdb 1 du 09-05-26

Lecture de la feuille de match. Lecture rapport de l'arbitre

Absence de l'équipe de Montigny Lvdb 1

Montmorency Futsal 1 : **5 Buts 3 Points**

Montigny Lvdb 1 : **0 But -1 Point**

Montigny Lvdb 1 : **3 x 30€ = 90 € (amende triplée dans les 3 dernières journées)**

SENIOR D2

Match n° 53534912 : Avicenne Asc 2 / Goussainville Fc 21 du 09-05-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Goussainville Fc 2

Avicenne Asc 2 : **5 Buts 3 Points**

Goussainville Fc 2 : **0 But -1 Point**

Goussainville Fc 2 : **3 x 30€ = 90 € (amende triplée dans les 3 dernières journées)**



**2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ****SENIOR D1**

Match n° 53534611 : Bezons Sc 1 / Montigny Lvdb 1 du 12-05-26

Forfait non avisé de l'équipe de Montigny Lvdb 1.

Bezons Sc 1 : **5 Buts 3 Points**

Montigny Lvdb 1 : **0 But -1 Point**

Montigny Lvdb 1 : **3 x 35€ = 105 € (amende triplée dans les 3 dernières journées)**

CRITÉRIUM U14

Match n° 55469147 : Afs Vauréal 21 / Parmain Futsal As 21 du 10-05-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Parmain Futsal As 21

Afs Vauréal 21 : **5 Buts**

Parmain Futsal 21 : **0 But**

Goussainville Fc 2 : **Amende 35 €**

MODIFICATION D'HORAIRE**SENIOR D1**

Match n° 53534609 : Sportifs de Garges 2 / Montmagny Asfs 1 : **le 16-05-26 à 20H00**

Gymnase Colette Besson, Avenue du 08 mai 1945 à Garges

INVERSION DE RENCONTRE**SENIOR D1**

Suite gymnase impraticable le mardi 05-05-26 pour cause d'infiltration d'eau, la commission futsal décide l'inversion de la rencontre.

Celle-ci est programmée au Gymnase Colette Besson à Garges

Match n° 53534606 : Bezons Sc 1 / Sportifs de Garges 2 : **le lundi 18-05-26 à 20H30**

**1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468849 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 du 10-05-26

Match n° 55468852 : Asf Argenteuil 22 / Marcouville City Cp 21 du 10-05-26

Match n° 55468900 : Combo Futsal 21 / Sannois Fce 22 du 09-05-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468047 : Asf Argenteuil 21 / Sannois Fce 22 du 10-05-26

SENIOR D2

Match n° 53535154 : Asf Argenteuil 2 / Parmain Futsal 2 du 10-05-26





FINALES CHALLENGES FUTSAL

Les Finales des **Challenges U12 - U14 et U16** Futsal auront lieu le **samedi 30 mai** à **Vauréal**
Gymnase des Toupets – Avenue Louise Michel – 95490 Vauréal

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE CHALLENGE U12 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		AVICENNE ASC 21	MARCOUVILLE CITY CP 21	Samedi 30-05-26 à 13H00

FINALE CHALLENGE U14 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ASF ARGENTEUIL 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 30-05-26 à 15H15

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		AFS VAURÉAL 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 30-05-26 à 17H30





FINALES COUPES COMITÉ ET CVO SENIOR

Les Finales des Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le Samedi 23 mai à Attainville.
Gymnase Communal – Chemin de Mesnil-Aubry– 95570 Attainville

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE COUPE COMITÉ FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Samedi 23-05-26 à 15H00

FINALE COUPE CVO FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MONTMAGNY ASFS 1	Samedi 23-05-26 à 18H00

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°10 - Week-end des 23 et 24 Mai 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 24 Mai 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	Persanaise Cfj (1-2) Asf Argenteuil 1 Ermont Ams (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 24 Mai 2026 (coup d'envoi à 11h00)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	8	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City Cp (1-2)

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 09 et 10-05-26

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 09-05-26.

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 10-05-26.

Garges Djibson : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 10-05-26.

Prochaine réunion : Lundi 18-05-26 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 12 MAI 2026

Présents : MM. Plassart – Lacour—Letellier.

SAISON 2025/2026

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 19 mai 2026.

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version **5.0.17** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !





RÉCOMPENSES
SAISON 2025/2026
« BÉNÉVOLES DU MOIS »

Le District du Val-d'Oise de Football propose aux Présidents de clubs de désigner leur "BENEVOLE DU MOIS".

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison
Fin des inscriptions le mardi 19 mai 2026

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).





Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

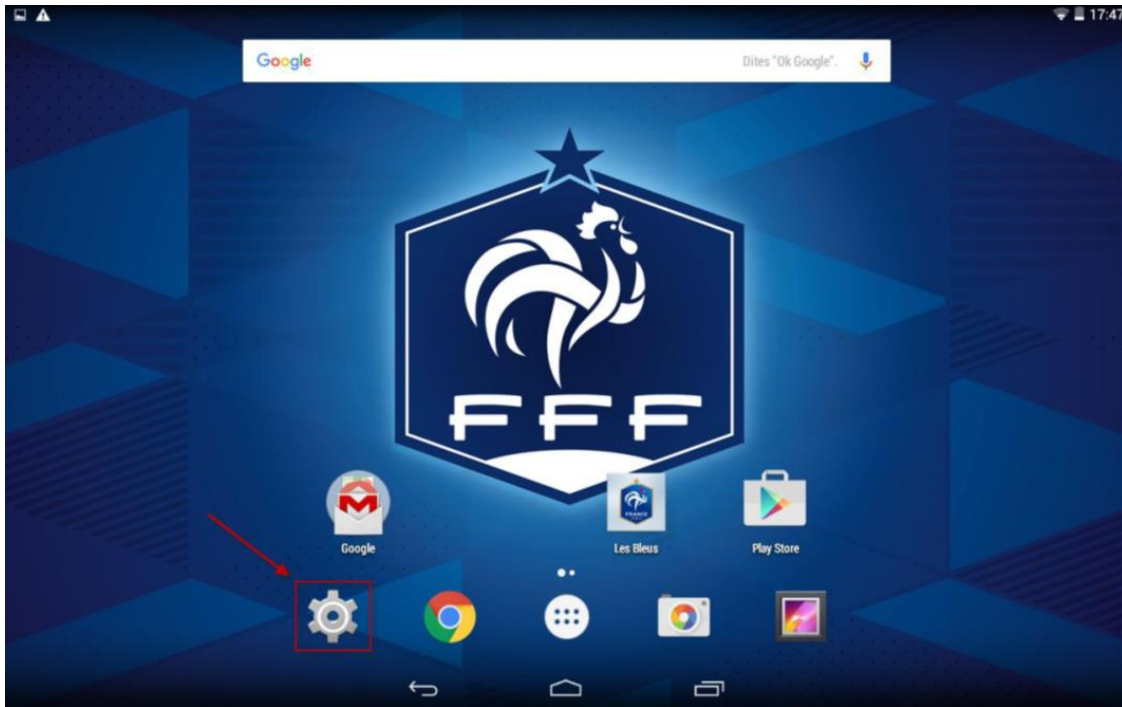
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

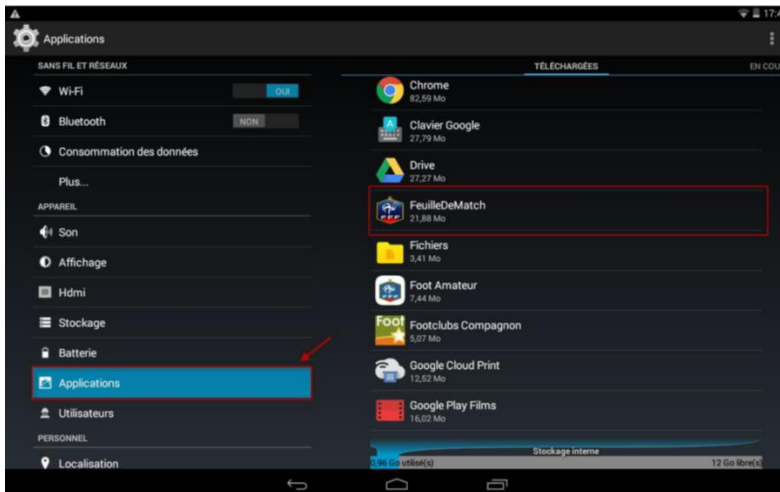
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



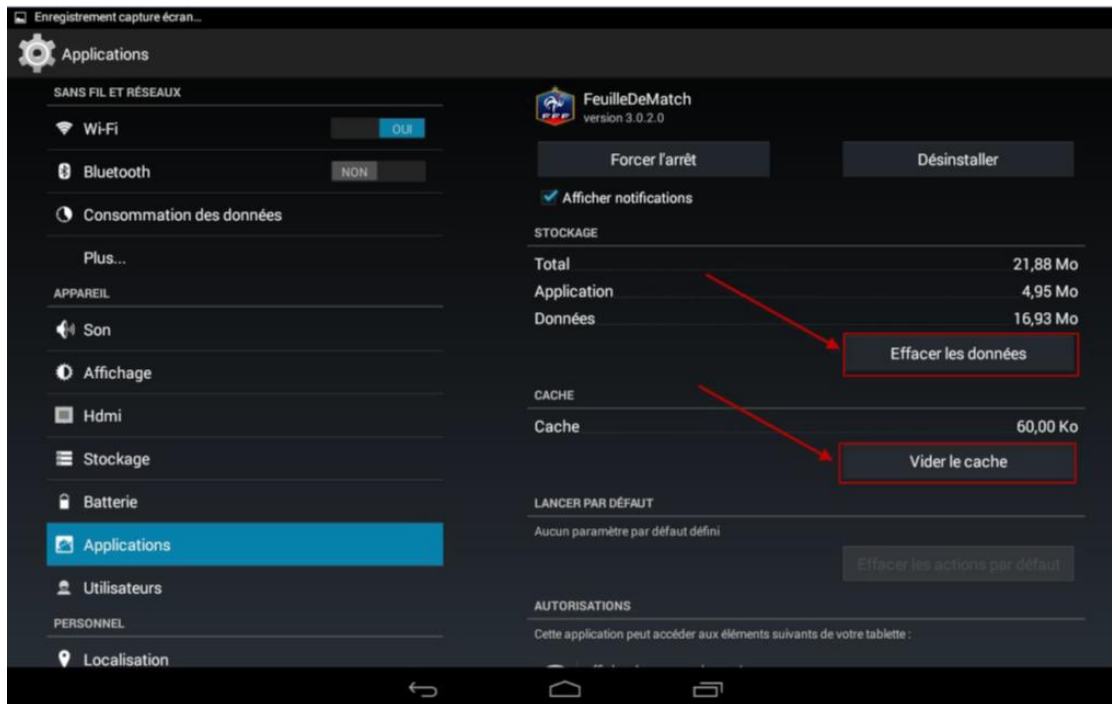


☒ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☒ Effacer les données et vider le cache

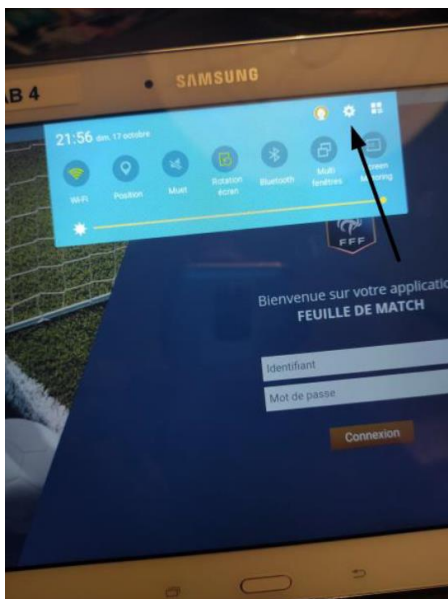




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

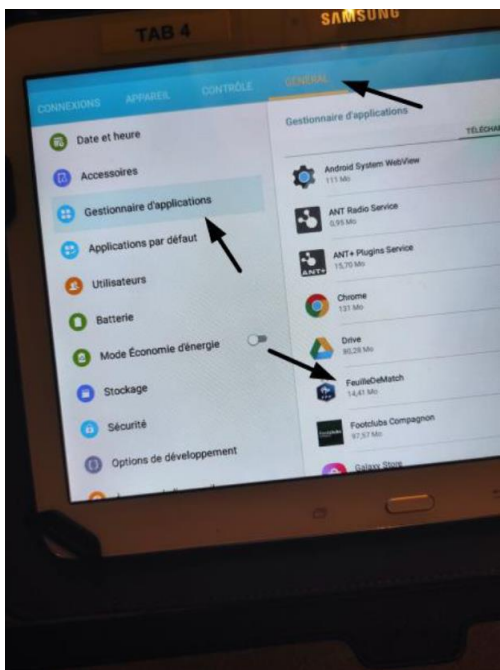
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

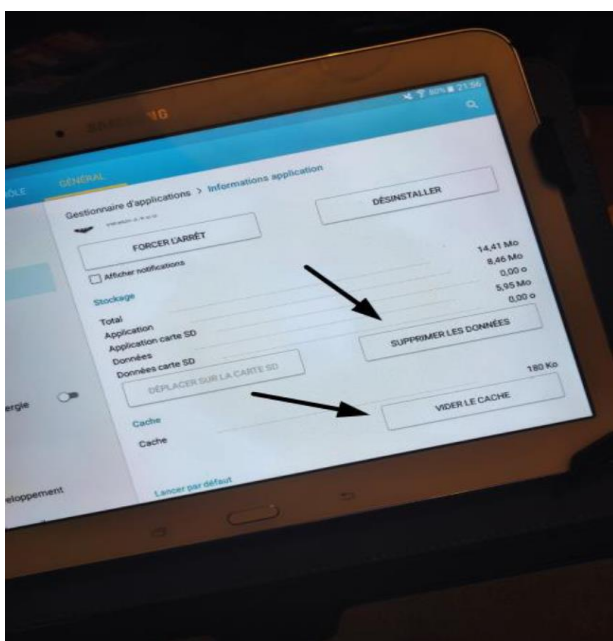


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 12 MAI 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Lacour – Letellier.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de LE THILLAY: NNI 956120101 et 956120102

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 11 mai 2026 à 14h00, au Stade Municipal, Chemin de SAINT DENIS pour classement de l'installation.

Ville de MARLY LA VILLE : NNI 953710201

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mardi 12 mai 2016 à 22h00, au Stade du Martial DURONSOY, Chemin de la SABLONNIERE pour classement de l'éclairage.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de GROSLAY: NNI 952880101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Serge CUKIER, Chemin des ROUILLONS, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

